

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 08

Nombre de Membres votants : 08

Date de la convocation : 01 octobre 2026

Convocation affichée le : 01 octobre 2026

Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 08 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Dominique ABALAIN — Christian DARTOIS — Patrick MOUSSET — Cathy SAGET — Virginie ROBIOU — Frédéric CHEVILLON — Florence LE NEN

Absent excusé : Sébastien LEFEUVRE, Céline ROUVRAIS donne pouvoir à Virginie ROBIOU

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération
2026/57

Choix du bureau d'étude pour la rue de Lesnen et l'impasse des Saules

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune d'engager une réflexion sur l'aménagement de la rue de Lesnen et de l'impasse des Saules ;

Considérant la nécessité de réaliser un levé topographique afin de disposer d'un état des lieux précis du site et des éléments nécessaires à la conception des futurs aménagements ;

Considérant également la nécessité de réaliser une étude d'avant-projet (AVP) permettant de définir les différentes possibilités d'aménagement, d'établir les plans correspondants et d'estimer le coût des travaux ;

Considérant que plusieurs bureaux d'études ont été consultés afin de présenter une offre pour la réalisation de ces prestations, en collaboration avec les services techniques de la Communauté de Commune Bretagne Romantique ;

Considérant l'analyse des offres reçues, portant notamment sur les prestations proposées et le montant des honoraires ;

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De retenir le bureau d'études d'ECR environnement pour la réalisation des levés topographiques et de l'étude d'avant-projet concernant la rue de Lesnen et l'impasse des Saules ;

- D'approuver le montant de la prestation, fixé à 3 525 € HT, sous réserve de la négociation menée par Monsieur le Maire ;
- De charger Monsieur le Maire de négocier le montant de la prestation avec le bureau d'études ECR Environnement, dans le but d'obtenir une réduction du coût proposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette mission ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, le cas échéant, les subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération ;
- De préciser que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal.

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,
Jean-Pierre BATTAIS

A stylized signature in blue ink, likely belonging to Jean-Pierre Battaïs, the secretary of the meeting.